



REGLEMENT DU CHALLENGE « U 13 »

1 – ENGAGEMENT

Le Challenge U 13 a été conçu afin que toutes les équipes ne participant pas à la Coupe de Corse puissent s'inscrire dans cette compétition.

2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Pour participer, les équipes doivent se présenter une heure avant le début de leur 1^{ère} rencontre auprès de la Commission Régionale des Jeunes.

Ils doivent dûment compléter la fiche d'engagement avec n° de licences, noms, prénoms des joueurs et éducateurs.

Le **listing FOOT CLUB (avec photo d'identité)** devra être déposées au secrétariat de la Commission jusqu'à la fin de la compétition.

Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (ses)

- 8 titulaires et 4 remplaçants (tes)

3 – LICENCES

Le listing de Footclub (avec photo d'identité) devra être déposé au secrétariat de la Commission une heure avant le début des rencontres.

RAPPEL : Les joueuses U14 peuvent participer à cette compétition.

Un contrôle d'identité sera effectué avant le début des rencontres par les arbitres ou les membres de la Commission.

Tout joueur n'étant pas licencié le jour de la compétition ne sera pas autorisé à prendre part à celle – ci.

4 – DUREE ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Suite aux recommandations de la FFF relatives au temps de jeu, les rencontres se disputeront de la manière suivante :

- Les poules de cinq joueront des rencontres de 13min.
- Les poules de quatre joueront des rencontres de 15min.
- Les demi-finales et finale se joueront sur des rencontres de 15 min.

Seul, deux (2) éducateurs par équipe seront autorisés sur le terrain.

Les rencontres seront officiees par les arbitres de la Ligue.

Le règlement du Football à 8 sera appliqué dans son intégralité.

5 – ATTRIBUTION DE POINTS

- Match gagné	: 4 points
- Match nul	: 2 points
- Match perdu	: 1 point
- Forfait	: 0 point

Si une équipe se retire avant le début de la compétition, elle sera déclarée **forfait** et il lui sera infligé une **amende de 300 euros**.

Si une équipe ne joue pas tous ses matches, elle sera déclarée forfait pour l'ensemble de la compétition.

Il ne sera pas tenu compte des résultats obtenus précédemment par cette équipe.

Une **amende forfaitaire de 250 euros** lui sera infligée.

6 – CLASSEMENT

1. Le plus grand nombre de points.
2. En cas d'égalité, les équipes seront départagées de la façon suivante :
 - a) Egalité entre 2 équipes : elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours du match qui les a opposées (goal-average particulier)
 - b) Egalité entre plus de 2 équipes : meilleur goal-average général entre les équipes concernées
 - c) En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte de la meilleure attaque.
 - d) En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but entre les deux équipes soit trois (3) tireurs par équipe.

7 – QUALIFICATION

Trois (3) U 11 sont autorisés par équipe.

Le joueur ne peut que représenter le Club pour lequel il est régulièrement licencié et ne peut participer pour un autre Club.

Pour une équipe composée uniquement de Féminines sont autorisée : (3) U11, des U12, U13, U14, U15.

8 – ARBITRAGE

La CRA est responsable de la désignation des arbitres et de l'examen des problèmes éventuels concernant l'application des Lois du Jeu.

IMPORTANT

TOUS LES CAS NON PREVUS PAR LE PRESENT REGLEMENT

**SERONT REGLES PAR LES REPRESENTANTS DE LA
COMMISSION REGIONALE DES JEUNES ET SERONT SANS
APPEL.**

TERRAIN

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.

Il est fait obligation pour les éducateurs et remplaçant de se tenir à l'intérieur de leur zone technique.

FIXATION DES BUTS

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

PRECONISATION

**Le même temps de jeu pour tous/un droit pour les enfants,
un devoir pour les éducateurs.**